

Image not found or type unknown



## Contrat de professionnalisation

Par **laurent225**, le **09/12/2014** à **17:11**

Bonsoir,

Je me pose une question depuis mon retour de pôle emplois:

Le contrat de professionnalisation est t'il considéré comme un contrat de travail a part entière? (on m'a refusé la copie de mon contrat pour calculer l' ASS)

Merci

Par **P.M.**, le **09/12/2014** à **17:43**

Bonjour,

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail comme les autres avec des modalités particulières mais en général ce n'est pas seulement cette pièce qu'il faut produire...